

**RESOLUTION SUR LE BURUNDI**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-neuvième session ordinaire tenue à Addis Abéba, Ethiopie, du 31 janvier au 4 février 1994.

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire Général sur la situation au Burundi contenu dans le document CM/1803,

**Profondément** préoccupé par la situation qui sévit au Burundi depuis la tentative de coup d'Etat militaire survenue dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, au cours de laquelle le Président Melchior Ndadaye et certains hauts Responsables Burundais ont été sauvagement assassinés,

**Profondément consterné** par l'ampleur des massacres qui ont suivi la tentative de coup d'Etat, dont le bilan s'est élevé à plusieurs milliers de personnes et qui ont contraint des centaines de milliers de Burundais à se réfugier dans les pays voisins,

**Gravement préoccupé** par les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés burundais dans les pays voisins,

**Pleinement conscient** que la tentative de coup d'Etat au Burundi et les massacres qui s'en sont suivis constituent un sérieux revers au processus démocratique non seulement dans ce pays, mais également en Afrique,

**Rappelant** la décision de l'Organe Central de constituer une mission de Protection et d'observation de l'OUA pour le Rétablissement de la confiance au Burundi (MIOB),

1. **CONDAMNE** la tentative de coup d'Etat, les assassinats politiques, les massacres et la violence qui en ont résulté;
2. **EXPRIME** sa satisfaction à la Communauté internationale pour sa condamnation sans équivoque de la tentative de coup d'Etat au Burundi;

3. **REND HOMMAGE** au Président Hosni Mubarak, Président de la République Arabe d'Egypte et Président en exercice de l'OUA, pour les efforts qu'il déploie en vue de la paix et de la réconciliation nationale au Burundi ;
4. **FELICITE** le Secrétaire Général de l'OUA pour tous les efforts qu'il a déployés depuis l'éclatement de la crise, en vue d'atténuer la tension, de promouvoir le dialogue et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place de la mission de l'OUA au Burundi (MIOB);
5. **FELICITE** les gouvernements et les communautés locales des Etats limitrophes qui ont accueilli les réfugiés burundais ;
6. **EXPRIME** sa profonde gratitude aux Etats membres de l'OUA ainsi qu'à la communauté internationale et aux Organisations non-gouvernementales qui ont apporté ou promis une assistance pour la mise en place de la Mission de l'OUA au Burundi;
7. **EXPRIME** son soutien au Gouvernement démocratiquement élu dans sa détermination à promouvoir le rétablissement des institutions démocratiques au Burundi et pour les efforts qu'il déploie à cette fin;
8. **LANCE UN APPEL** au peuple et à tous les partis politiques burundais pour qu'ils coopèrent avec l'OUA afin de faciliter la tâche de sa mission dans le but d'aider le peuple burundais à retrouver la paix, la confiance et la sécurité dans le cadre de la réconciliation nationale;
9. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** pour une assistance humanitaire d'urgence en faveur des populations déplacées à l'intérieur du Burundi et des réfugiés burundais dans les pays voisins, à savoir la Tanzanie, le Rwanda et le Zaïre;
10. **DEMANDE** au Secrétaire Général de suivre de près la situation et d'en faire rapport à la prochaine session du Conseil.